



# Commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2026, disponible sur le site internet de la commune.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement capitalisé de 397 197,28 €.

#### **DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,75 % par rapport à celles de 2024 passant de 1 616 353,87 € à 1 588 101,58 € (soit - 28 252,29 €)

Il faut noter que :

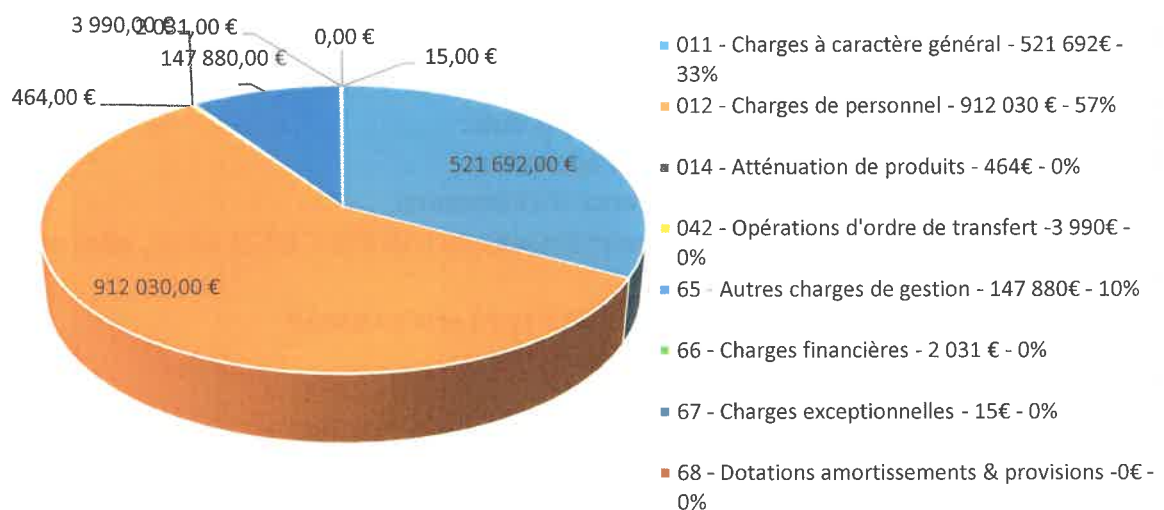
- **Les charges de personnel** ont augmenté : 912 030 € contre 903 007 € en 2024, Cette augmentation de 9 023 € est notamment due :
  - A la rémunération des apprentis.
  - A la cotisation Assurance du Personnel
- **Les charges à caractère général** sont passées de 556 419 € à 521 691 €, elles ont baissé de 34 728 €.
  - Electricité : - 56 138 € (+ 11 313 kwh) prix en baisse
  - Gaz : + 10 928 € (+ 63 416 kwh)
  - Fournitures de repas : - 3 652 €
  - Fournitures de petits équipements : + 10 346 € (achats placards/école maternelle, peinture/école élémentaire, garderie élémentaire refaite à neuf pour 4 200 €)
  - Autres locations : - 3 280 € (locations pour les travaux des toilettes de l'école élémentaire/2024)
  - Entretien voies et réseaux (fauchage, broyage, taille haies) : - 8 381 € (friche derrière LOXAM et ancienne station épuration/2024)
  - Entretien réseaux : - 3 193 € (pas de réparations de feux tricolores)

- Maintenance : + 3 792 € (rétablissement de la vidéo protection, maintenance EDCP)
- Etudes et recherches : + 4 583 € (mission contrôle du gymnase, assistance au renouvellement des contrats d'assurance)
- Versement organisme de formation : + 10 285 € (jeune en apprentissage)
- Transports collectif (SEJ) : + 1 985 € (plus de sorties cet été)
- **L'atténuation des produits** : - 364 € (retenue/FPIC)
- **Opérations d'ordre de transfert entre sections** : - 5 696 € (pas de sortie d'immobilisations)
- **Les autres charges de gestion courante** : + 3 665 € (contributions obligatoires pour les enfants en Ecole Privée)
- **Les charges financières** : + 132 € (frais de dossier pour emprunts)
- **Les charges exceptionnelles** : -285 € (pas de titres annulés)

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

<b>Chapitre</b>	<b>CA 2024</b>	<b>CA 2025</b>	<b>Variation %</b>
011 - Charges à caractère général	556 419,32 €	521 691,58 €	-6,24
012 - Charges de personnel	903 007,77 €	912 030,48 €	+ 1,00
014 - Atténuation de produits	828,00 €	464,00 €	- 43,96
042 - Opérations d'ordre de transferts entre section	9 685,87 €	3 990.10 €	-58.80
65 - Autres charges de gestion	144 214,15 €	147 879.68 €	+ 2,54
66 - Charges financières	1 898,76 €	2 030,74 €	+ 6,95
67 - Charges exceptionnelles	300,00 €	15,00 €	- 95,00
68 - Dotations amortissements & provisions	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 353,87€</b>	<b>1 588 101,58€</b>	

### ***Dépenses de fonctionnement par chapitre***



## RECETTES

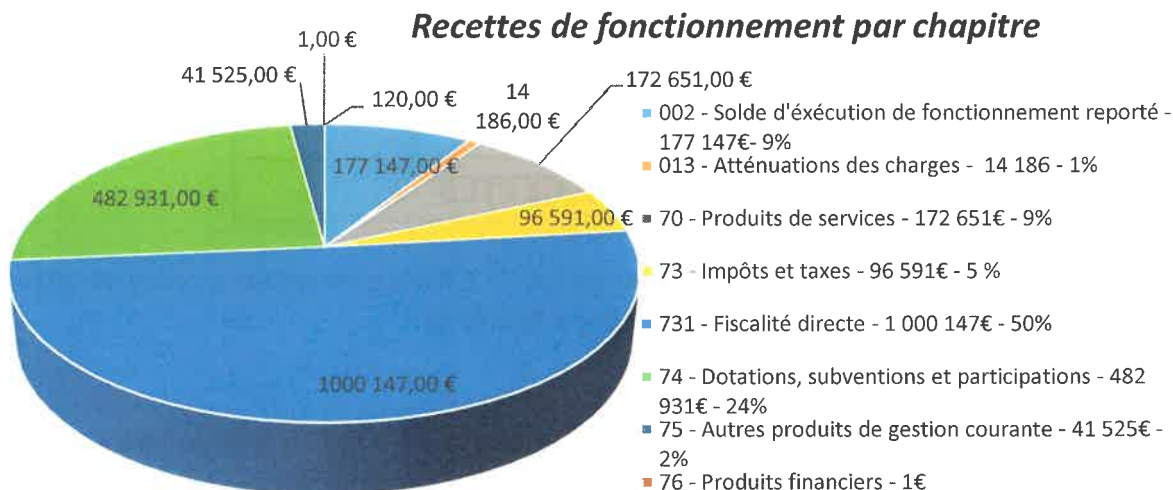
Les recettes de fonctionnement ont baissé de 0,41 % par rapport à celles de 2024 passant de 1 993 501,33 € à 1 985 298,86 € (soit – 8 202.47 €).

Les variations des postes sont les suivantes :

- **Les atténuations des charges** ont baissé de 6 045 € (remboursement des arrêts maladie)
- **Les produits des services** ont baissé de 4 671 € (la fréquentation du Service Enfance Jeunesse et le nombre de repas scolaires ont baissé par rapport à l'année 2024)
- **Les impôts et taxes** ont augmenté de 949 € (attribution de compensation)
- **La Fiscalité locale** a augmenté de 3 637 € (augmentation des bases imposables)
- **Les dotations et participations** ont augmenté de 18 397 € (remb. Repas à 1€, participation des communes (SEJ), baisse du Contrat Enfance Jeunesse PSO)
- **Les autres produits de gestion courante** ont baissé de 9 399 € (moins de remboursements assurance/divers dégâts).
- **Produits exceptionnels** ont baissé de 5 880€ (pas de vente de parcelle de terrain)

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

<i>Chapitre</i>	<i>CA 2024</i>	<i>CA 2025</i>	<i>Variation %</i>
002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté	182 338,03 €	177 147,46 €	-2,85
013 - Atténuation des charges	20 231,01 €	14 185,95 €	-29,88
042 - Opérations d'ordre de transfert ENTRE SECYIONS			
70 - Produits des services	177 321,78 €	172 650,72 €	-2,63
73 - Impôts et taxes	95 641,96 €	96 591,00 €	+ 1,00
731 – Fiscalité locale	996 509,82 €	1 000 147,33€	+ 0,37
74 - Dotations, subventions et participations	464 533,80 €	482 930,88 €	+ 3,96
75 - Autres produits de gestion courante	50 924,21 €	41 524,86 €	-18,46
76 - Produits financiers	0,72€	0,66€	
77 – Produits exceptionnels	6 000,00€	120,00 €	-98,00
78 – Reprise sur amortissements, dépréciations	0,00€	0,00€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 993 501,33 €</b>	<b>1 985 298,86 €</b>	



## SECTION D'INVESTISSEMENT

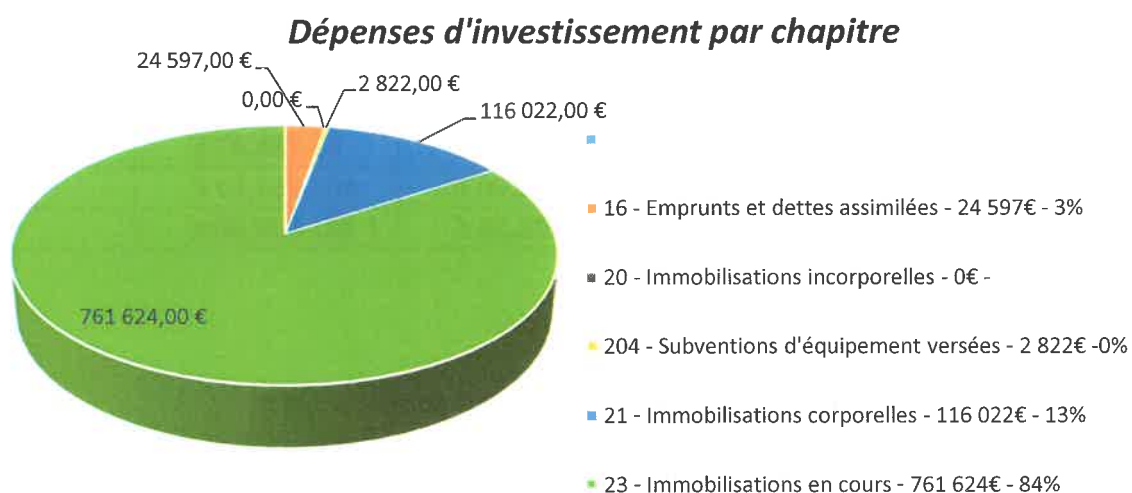
### DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 464 922 €.

- **Les opérations patrimoniales** ont baissé de 21 236 € (pas d'opérations/2025).
- **Les remboursements des emprunts** sont de 24 597 €. Ils ont augmenté de 626 €.
- **Les subventions d'équipement versées** : baisse de 10 327 €.
- **Les immobilisations corporelles** sont de 116 022€ contre 182 848 € en 2024, soit une baisse de 66 826 €. Les travaux les plus importants sont : mise en conformité du gymnase, création d'un coffret électrique/terrain blanc, achat d'illuminations, remplacement de 2 radiateurs à l'école maternelle, changement de ballon d'eau chaude au gymnase, achat d'une tondeuse frontale ...
- **Les immobilisations en cours** sont de 761 623 € : fin de la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire, aménagement rue des Tilleuls (AP/CP), rénovation du réseau d'éclairage public.

• **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

<b>Chapitre</b>	<b>CA 2024</b>	<b>CA 2025</b>	<b>Variation %</b>
041 - Opérations patrimoniales	21 236,05 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 971,15 €	24 597,36 €	+2,61
204 - Subventions d'équipement versées	13 148,72 €	2 822,40 €	-78,53
21 - Immobilisations corporelles	182 848,54 €	116 022,37 €	-36,55
23 - Immobilisations en cours	198 938,74 €	761 623,23 €	+282,84
<b>TOTAL</b>	<b>440 143,20 €</b>	<b>905 065,36 €</b>	



**RECETTES**

Les recettes ont augmenté de 315 957 €.

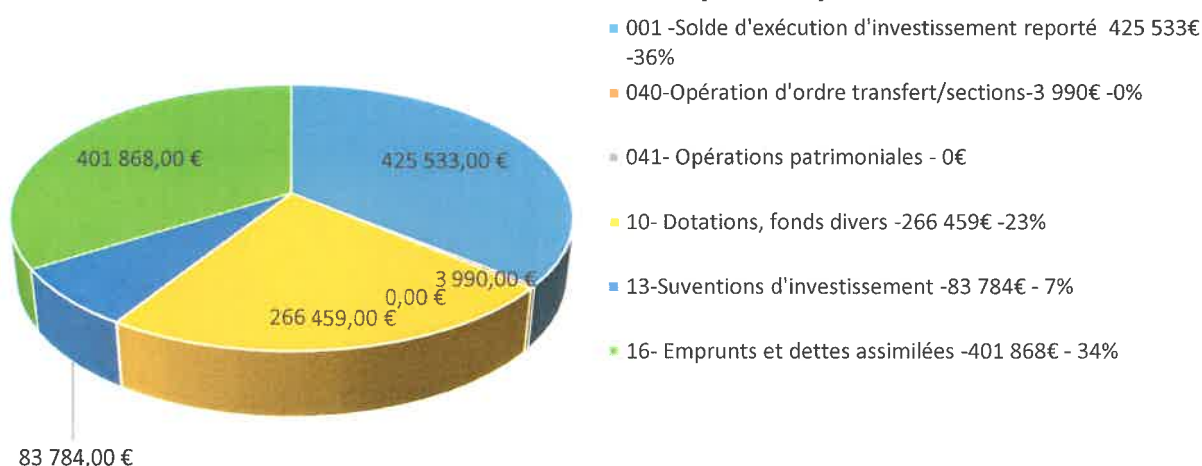
- Le solde d'exécution d'investissement reporté est de 425 533 € contre 243 470 € en 2024.
- Les opérations d'ordre de transferts entre section sont de 3 990 €, régularisation des amortissements.

- **Les dotations et fonds divers** sont de 266 458 € contre 496 958 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 200 000 €. Le FCTVA est calculé sur les investissements de l'année précédente, il est de : 60 572 €. La Taxe d'Aménagement est de 5 887 €.
- **Les subventions d'investissement** sont de 83 784 € au lieu de 94 327 € : subvention du Fonds vert de 4 086 € pour la rénovation de l'éclairage public, DSR de 22 000 € pour la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire, SIDELC de 10 435 € pour le remplacement de l'éclairage public 2023 & 2024, CAF de 31 443 € pour la rénovation des sanitaires et aire de jeux à l'école maternelle, pour les travaux du SEJ et l'achat d'un logiciel. Les amendes de Police pour 15 172 € pour l'aménagement de la rue des tilleuls et autres.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

<i>Chapitre</i>	<i>CA 2024</i>	<i>CA 2025</i>	<i>Variation %</i>
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	243 470,35 €	425 533,35 €	+74,78
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	9 685,87 €	3 990,10 €	-41,18
041 - Opérations Patrimoniales	21 236,05 €	0,00 €	
10 - Dotations, fonds divers	496 957,70 €	266 458,46 €	-46,39
13 - Subventions d'investissement	94 326,78 €	83 784,42 €	-11,18
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	401 867,67 €	
<b>TOTAL</b>	<b>865 676,55 €</b>	<b>1 181 634,00 €</b>	

### *Recettes d'investissement par chapitre*



- Le montant de l'épargne brute est de 220 050 €, celui de l'épargne nette de 196 206 €
- La marge d'autofinancement est de : 0,89 (bon ratio <à 1)
- La capacité de désendettement est de 1,70 années, la capacité de remboursement est de 1,28 %
- Le taux d'endettement est de : 1,41 %

- La dette par habitant est de 198 €
- Les taux d'imposition restent inchangés, ils sont de :
  - Taxe foncière bâtie : 51,83%
  - Taxe Foncière non bâtie : 74,68%
  - Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16%
- L'effectif équivalent temps plein de la collectivité est de : 15

**Rappel** : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, Régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint Sulpicede Pommeray, le 4 mars 2026

Le Maire

Denis LESIEUR



